



Code INAO :

N° SIRET :

Nom-Prénom ou Raison Sociale et Adresse

NOM :

Adresse :

CP : Ville :

STATUT A RENSEIGNER

- Organisation de producteurs
- Négociant
- Producteur-expéditeur
(Prod. Pratiquant la vente directe)
- Producteur

adhérent à une OP : oui non
 si oui, laquelle _____

Téléphone :

**DECLARATION DE FABRICATION DE
 CERNEAUX DE NOIX**

**A REMPLIR PAR TOUS LES OPERATEURS
 Fabrikant et/ou commercialisant des cerneaux de noix**

CAMPAGNE du **01 / 09 / 200__** (année N) au **31 / 08 / 200__** (année N+1)

Année de récolte = année N

<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> BILAN au 31 août N+1 inclus </div> VARIETE	PERIODE DE CASSAGE ENOISAGE (*)	VOLUME DE NOIX DONNÉ À ENOISER en kg	Noix entières	Noix pré-cassées	VOLUME DE CERNEAUX OBTENUS en kg - données brutes (a)				
					Catégorie EXTRA	Arlequin clair MOITIE	Sous total cerneaux A.O.C. iables (1)	Volume cerneaux non A.O.C. (2)	Total cerneaux (1) + (2)
FRANQUETTE									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
CORNE									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
GRANDJEAN									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								
TOTAL									
Récolte N	du 01/09/N au 31/08/N+1								
Récolte N-1	du 01/09/N au 31/12/N								

(a) renseigner les volumes de cerneaux **sans aucune conversion en équivalent sec.**

(*) la récolte de l'année N-1 donnée à énoiser au-delà du 31/12/N ne peut plus prétendre à l'A.O.P. Noix du Périgord.
 NB : cerneaux "AOPs iables" = catégories de cerneaux susceptibles de bénéficier de l'A.O.P.

Fait à..... le

SIGNATURE

- Document à renvoyer au Syndicat professionnel avant le 10 septembre de l'année qui suit celle de la récolte.